

## R LANGUAGES SRL CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

### Article 0. Préambule

Le présent document définit les modalités et conditions générales de vente et de prestations de services proposés par la société à responsabilité limitée (SRL) R LANGUAGES (représentée par son gérant Roman Rusin) pour toutes les prestations exécutées par le personnel de cette entreprise.

Lesdites prestations comprennent notamment mais non exclusivement : la mise en relation de professeurs (personnes sous emplois intérim, étudiants, particuliers, ...) avec des apprenants (enfants, adultes, entreprises, ...) afin de dispenser des cours de langues étrangères (anglais et espagnol). Elles comprennent également la dispense de cours privés, en petites classes, en groupe, spécifiques pour les professionnels, qui comprennent un programme intensif.

### Article 1. Champ d'application

#### Article 1.1.

Les présentes conditions générales de vente et de prestations de services, ci- après dénommées "les conditions générales" sont applicables à toute commande passée avec R LANGUAGES SRL, dont le siège social est établi sis à 4800 VERVIERS, Place Albert 1<sup>er</sup> 8. Les présentes conditions générales conditionnent le contrat liant la société R LANGUAGES SRL identifiée et inscrite à la Banque Carrefour des Entreprises et au Moniteur Belge depuis le 30 mars 2023 sous le numéro 0800.194.768 et le bénéficiaire. Ces derniers sont désignés communément "les parties".

Les présentes conditions générales sont seules applicables, à l'exclusion de toute convention particulière.

Par le seul fait de sa commande de n'importe quel service, le bénéficiaire adhère aux présentes conditions générales, renonçant aux conditions générales particulières mentionnées dans ses propres bons de commande, dans ses lettres ou sur ses documents commerciaux. Les présentes conditions générales s'appliquent, sans distinction, aux bénéficiaires "particuliers" ainsi qu'aux bénéficiaires "entreprises", sous réserve des articles scindés spécifiquement. Le bénéficiaire déclare avoir pris connaissance des conditions générales de sorte qu'en passant commande, il confirme explicitement et sans réserve son acceptation aux droits et obligations y afférents.

#### Article 1.2.

En cas de modification des présentes conditions générales, R LANGUAGES SRL publie les nouvelles conditions sur son site web [www.golenguas.com](http://www.golenguas.com). Les bénéficiaires disposent alors d'un délai de 5 jours pour éventuellement mettre fin à la relation contractuelle qui les lie à la société si les nouvelles conditions proposées ne les agréent. Les modifications n'entreront en vigueur que le lendemain de l'expiration de ce délai de 5 jours à défaut de réaction des bénéficiaires dans ce délai. Dès leur entrée en vigueur, ces modifications seront opposables aux bénéficiaires.

## Article 2. Généralités et définitions

### Article 2.1.

Le mot « cours » utilisé dans les présentes conditions représente une unité de formation à une date donnée pour un nombre d'heures donné.

### Article 2.2.

Le mot « session » utilisé dans les présentes conditions représente un programme complet de cours.

### Article 2.3.

Par « force majeure » il convient d'entendre « un évènement à caractère insurmontable, et selon certains imprévisible, indépendamment de toute faute de celui qui l'invoque, qui empêche ce dernier d'exécuter ses obligations découlant du contrat conclu et dont les conséquences n'auraient pas pu être évitées malgré toute la diligence déployée par celui qui l'invoque, telles que des grèves, maladies des professeurs, évènements climatiques, guerres, pandémies etc.

Dans certaines circonstances (dont la survenance d'un cas de force majeure au sens de l'article 2.3), la société R LANGUAGES SRL peut être contraint de supprimer temporairement ou définitivement une formule de cours donnée, tout en restant bien entendu disponible en vue de proposer une alternative au client.

### Article 2.4.

Il appartient au bénéficiaire de vérifier l'exactitude de la commande et de signaler au prestataire toute erreur. Le bénéficiaire doit fournir à la société R LANGUAGES SRL tous les renseignements utiles qui lui sont demandés expressément ou qui pourraient influencer raisonnablement le bon déroulement de sa formation. Si le client fournit des renseignements erronés qui entraînent des coûts supplémentaires pour la société R LANGUAGES SRL, ces coûts lui seront portés en compte. R LANGUAGES SRL peut porter en compte au client tous les frais résultants de modifications que ce dernier apporterait à sa réservation initiale.

## Article 3. Inscription

### Article 3.1.

Dès son inscription, le client est engagé définitivement et irrévocablement envers la société R LANGUAGES SRL, indépendamment du paiement d'un acompte et sous réserve de l'article 4.

### Article 3.2.

L'inscription à une session de cours peut se faire par téléphone, courriel, ou directement auprès de la société.

Dès réception de son inscription, le client recevra, dans les jours suivants son inscription, une confirmation de son inscription par courrier postal ou par courriel. L'inscription telle que reprise

dans cette confirmation oblige le client à suivre la formation durant la période et les horaires spécifiés dans ce document.

### **Article 3.3.**

Le client (ou bénéficiaire) peut également s'inscrire en ligne via le site Internet de l'entreprise ([www.golenguas.be](http://www.golenguas.be)). Dans ce cas, en confirmant sa réservation et en cochant la case prévue à cet effet, le client s'engage irrévocablement à suivre la session de formation choisie, sous réserve du droit de rétractation prévu à l'article 4.7. Dès validation de son inscription, le client recevra, dans les jours suivant son inscription, une confirmation de son inscription par courriel. L'inscription telle que reprise dans ce courriel de confirmation oblige le client à suivre la formation durant la période et les horaires spécifiés dans ce document.

## **Article 4. Conditions d'annulation**

### **Article 4.1.**

Sauf cas de force majeure (*opcit* à l'article 2.3), l'indemnité pour résiliation unilatérale pour des contrats conclus au sein de la société R LANGUAGES SRL est fixée comme suit :

- 4.2.1. Annulation le jour-même du cours ou non présentation au cours (no show) : remboursement à 0% du prix de la formation.
- 4.2.2. Annulation dans un délai de 2 semaines avant la formation : remboursement de 25% du prix de la formation.
- 4.2.3. Annulation 1 mois avant la formation : remboursement de 50% du prix de la formation.
- 4.2.4. Annulation entre 2 mois et 3 mois avant la formation : remboursement de 75% du prix de la formation.

### **Article 4.2.**

A défaut de procéder à une annulation antérieurement au commencement de la formation, et ainsi que susmentionné au point 4.2.1., toute personne abandonnant un cours reste redevable de la totalité du droit d'inscription et des frais relatifs à ce cours. Aucun remboursement ni crédit ne sera octroyé aux étudiants qui ne participent pas aux heures de cours convenues mutuellement.

### **Article 4.3.**

Les résiliations unilatérales d'inscriptions aux formations doivent toujours se faire soit par courrier recommandé, soit en personne par le client à au siège de la société où il devait suivre sa formation, où il signera son document d'annulation. Aucune annulation par courriel (ou par tout autre biais) ne sera prise en compte.

### **Article 4.4.**

En ce qui concerne les formules à la carte et les cours individuels à horaires variables, tout cours n'étant pas reporté au minimum un jour ouvrable avant le rendez-vous fixé sera considéré comme donné et donc facturé. Pour être valable, le report du cours doit impérativement être prévu par

écrit plus de 48 heures avant le début du cours, à l'adresse mail suivante: info@golenguas.com et à celle du professeur responsable du cours.

#### **Article 4.5.**

Si l'achat de la formation a été effectué sur le site internet (www.golenguas.com), le client-consommateur au sens de l'article I.1, 2° du Code de droit économique a le droit de notifier à R LANGUAGES SRL qu'il se rétracte du contrat conclu avec ce dernier et qu'il renonce ainsi à la formation. Ceci sans pénalité et sans indication de motif, dans les 14 jours calendrier à dater du jour de la conclusion du contrat.

Avant l'expiration des 14 jours dont question à l'alinéa précédent, le client-consommateur notifie par courriel (hello@r-languages.be) sa décision de se rétracter du contrat. Pour ce faire, le client-consommateur doit faire une déclaration dénuée d'ambiguïté exposant sa décision de se rétracter. La charge de la preuve concernant l'exercice du droit de rétractation incombe au client-consommateur conformément à l'article VI.49, § 4 du Code de droit économique.

R LANGUAGES SRL remboursera alors tous les paiements reçus de la part du client-consommateur sans retard excessif et en tout état de cause dans le mois qui suit celui où l'école a été informée par courriel (à l'adresse : hello@r-languages.be) de la décision du client-consommateur de se rétracter du contrat et donc de renoncer à la formation. Pour ce remboursement, l'école utilisera le même moyen de paiement que celui utilisé par le consommateur pour la transaction initiale, sauf accord écrit du client-consommateur pour un autre moyen de paiement et pour autant que cet autre moyen de paiement n'occasionne pas de frais pour le client-consommateur.

#### **Article 4.6.**

Dans le cas où le nombre d'inscrits à une formation de groupe est inférieur au nombre minimum requis pour pouvoir ouvrir cette formation, en cas de changement significatif des dates ou du nombre d'heures prévues pour une formation, l'école se réserve, sauf meilleur accord des parties, le droit d'annuler la session moyennant remboursement de la totalité de la somme versée par le client pour ce cours.

#### **Article 4.7.**

R LANGUAGES SRL met tout en œuvre pour donner les cours selon l'horaire établi au préalable. Si l'école se trouve dans l'incapacité de donner une leçon parce qu'un professeur est malade (par exemple) ou pour toute autre raison propre à l'établissement, la séance sera rattrapée.

Le professeur et le groupe peuvent convenir ensemble des modalités de rattrapage du cours de la manière de rattraper en tenant compte dans la mesure du possible au mieux des horaires de chacun.

Dans le cas d'un nombre trop important de leçons à rattraper à la fin d'année (si le nombre d'heures annuelles n'est pas respecté), l'école proposera au client un bon à valoir, mentionnant la valeur exacte du nombre d'heures de cours (ce bon sera calculé en fonction du paiement effectué pour l'année en cours, divisé par le nombre d'heure prévue et multiplié par le nombre d'heures restantes) et le client pourra l'utiliser pour n'importe quel service proposé par R LANGUAGES SRL endéans six mois après sa date d'émission. Dans tous les cas possibles, aucun remboursement (via compte en banque ou en espèces) n'est prévu dans ce cas.

## Article 5. Droits d'inscription

### Article 5.1.

Les prix mentionnés dans les programmes de cours de l'école GO LENGUAS, appartenant à R LANGUAGES SRL s'entendent toutes taxes comprises et sont présentés avec une TVA de 21% incluse.

Ils comprennent toujours des frais et droits administratifs d'inscription non récupérables de 54,99 €.

### Article 5.2.

Le droit d'inscription est payable au plus tard le dernier jour ouvrable précédant le premier jour de la session (sauf dans le cas de demande spécifique de paiement échelonnés cf. article 6). R LANGUAGES SRL se réserve le droit de refuser l'accès au cours à toute personne n'ayant pas payé le solde de son inscription, sans préjudice pour R LANGUAGES SRL de réclamer le paiement intégral du droit d'inscription conformément à l'article 4.2.1 (no show).

### Article 5.3.

Sauf demande contraire, les factures de R LANGUAGES SRL sont communiquées par courriel à l'adresse du participant ou de la personne physique ou morale qui finance la formation. Elles sont payables au grand comptant. Toute somme demeurant impayée à son échéance sera majorée, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'un intérêt moratoire au taux de 1% par mois, ainsi que d'une indemnité forfaitaire de 8% avec un minimum de 40 EUR.

### Article 5.4.

L'intervention éventuelle des pouvoirs publics dans le paiement du droit d'inscription, via notamment les systèmes de chèques-formation et chèques-langues, doit être spécifiée au moment de l'inscription et se faire suivant les réglementations en vigueur. Le client doit apporter la preuve de l'intervention avant le début de la formation et reste seul redevable de la totalité du droit d'inscription au cas où cette intervention n'est pas accordée. Cette intervention ne peut concerner des cours faisant l'objet d'une offre promotionnelle ou d'une réduction de prix.

## Article 6. Paiements échelonnés

### Article 6.1.

R LANGUAGES SRL offre la faculté de payer certaines sessions de cours de manière échelonnée en fonction d'un calendrier de paiement préétabli et mentionné sur la facture d'achat. Cette possibilité est offerte sans frais supplémentaires.

Le client qui choisit cette possibilité s'engage à respecter son engagement de paiement échelonné et de payer les mensualités établies en temps et un heure, soit le 1er jour de chaque mois.

En cas de non-respect de cet engagement, ou en cas de blocage de la domiciliation pour quelque raison que ce soit, R LANGUAGES SRL appliquera un supplément de 80 euros pour frais administratifs et de retard, sans préjudice pour lui de réclamer le paiement intégral des sommes encore dues.

## Article 7. Participation aux cours

### Article 7.1.

Les locaux et le matériel mis à disposition des participants dans le cadre de leurs cours doivent être utilisés « en bon père de famille ». Toute dégradation sera portée en compte de la personne négligente.

### Article 7.2.

R LANGUAGES SRL se réserve le droit d'interdire l'accès à un cours à un participant dont le comportement empêche les autres membres de son groupe, ou d'autres clients de la société, de suivre leur cours de manière normale. Toute exclusion pour raison disciplinaire se fera sans remboursement ni indemnité.

### Article 7.3.

Dans le cas des sessions en groupe, en cas d'absence ou d'annulation de la part de l'étudiant à une prestation, celle-ci aura lieu sans lui. Elle ne sera pas remplacée et ne donnera lieu à aucun remboursement. Même si l'élève est sous certificat médical ou tout autre justificatif. Dans le cas où le nombre d'absents est supérieur à 80% de la totalité du groupe, le professeur peut, moyennant l'accord des étudiants présents, reporter la leçon.

## Article 8. Confidentialité et propriété intellectuelle

### Article 8.1.

Tous les matériaux ainsi que les cours proposés par R LANGUAGES SRL, y compris le contenu, les textes, les images, les logiciels, les fichiers audio et vidéo, la documentation, la méthode d'apprentissage, le courrier électronique et le site restent à tout moment la propriété exclusive de R LANGUAGES SRL ou de ses collaborateurs.

Ces matériaux sont protégés par les lois internationales sur le droit d'auteur, les marques et autres lois sur la propriété intellectuelle. L'utilisateur ne peut pas afficher, distribuer, accorder une sous-licence, traduire ou reproduire de quelque façon que ce soit tout matériel protégé par le droit d'auteur, les marques de commerce ou autres informations propriétaires sans le consentement écrit préalable de R LANGUAGES SRL.

## Article 9. Règlement général sur la protection des données

### Article 9.1.

Afin de garantir la protection des données personnelles de ses clients, prospects et salariés, R LANGUAGES SRL s'engage à respecter le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (RGPD) entré en vigueur le 25 mai 2018 et à s'assurer de son respect par les sous-traitants effectuant pour son compte les opérations de traitement desdites données.

Dans ce cadre, « une déclaration de conformité au Règlement (UE) 2016/679 » est signée par R LANGUAGES SRL et est disponible à la demande de qui de droit. Cette déclaration fait partie intégrante du contrat conclu avec R LANGUAGES SRL.

#### **Article 10. Droit à l'image**

Sauf stipulation contraire communiquée par écrit à R LANGUAGES SRL par le client avant le début de sa formation, le client (ou bénéficiaire) accorde à R LANGUAGES SRL, ses représentants et toute personne agissant avec la permission de R LANGUAGES SRL, la permission irrévocable de publier et diffuser toutes les photographies, vidéos ou les images le concernant.

Ces images peuvent être utilisées et exploitées à des fins publicitaires et informatives dans le cadre de la presse, de l'exposition, de la publicité sur internet, et sur les réseaux sociaux sans durée limitée de publication.

Les présentes conditions générales de vente donnent expressément l'autorisation à R LANGUAGES SRL de photographier, filmer et d'enregistrer le son de la voix de la personne acceptant les présentes conditions générales.

Le/la modèle accepte que ces images sur lesquelles il/elle figure ainsi que les sons, soient diffusées, en tout ou en partie, intégrées ou non avec d'autres images fixes ou animées, modifiées, retouchées ou non, en édition sur tout support tant digital (internet, intranet, réseaux sociaux) que non digital (papier, textile, plastique ou tout autre matériau) ; à des fins publicitaires et ou pédagogiques dans la promotion de R LANGUAGES SRL et de ses activités.

Cette autorisation est sans limitation de durée à compter de la signature du présent formulaire. Le modèle renonce désormais et expressément à toute rétribution de quelque nature que ce soit pour l'usage fait par R LANGUAGES SRL et ses partenaires desdites images et sons conformément au présent paragraphe.

#### **Article 11. Illégalité**

L'éventuelle illicéité ou nullité d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition ; ou partie d'un article, d'un paragraphe ou d'une disposition ne saurait affecter la légalité des autres articles, paragraphes ou dispositions des présentes conditions générales.

#### **Article 12. Droit applicable et juridictions compétentes**

Le présent contrat est soumis au droit belge. En cas de différend sur l'interprétation, l'exécution ou l'exécution du présent Contrat, les Parties s'engagent à procéder à une conciliation aux fins de tenter de trouver une solution amiable. A défaut d'accord amiable, les litiges seront de la compétence exclusive du Tribunal de l'entreprise de Liège, division VERVIERS.

#### **Article 13. Informations de contact**

R LANGUAGES SRL  
Administrateur gérant : Roman Rusin  
Siège social : Place Albert 1<sup>er</sup> 8, 4800 Verviers  
Téléphone : +32 498 37 60 74  
Courriel : [hello@r-languages.be](mailto:hello@r-languages.be)